
COMMUNIQUE DE PRESSE

LES CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUE ARDECHOIS SONT SIGNES

Vendredi 13 septembre 2019

C'est signé ! Un an après la semaine de la transition, la charte départementale et les contrats de transition écologique (CTE) Ardèche Nord et Sud, ont été signés ce vendredi par Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, et Laurent Ughetto, président du Département de l'Ardèche. Un grand pas dans la concrétisation des actions qui préparent l'Ardèche de demain. Un grand pas représenté par 40 fiches actions et projets, qui prendront vie d'ici 2022 grâce aux 231 M€ que représente ce plan d'action en faveur de la transition écologique et solidaire.

Un millier : c'est le nombre de participants à la semaine de la transition qui s'est déroulée en septembre 2018 à l'Hôtel du Département. Un millier de personnes qui ont échangé autour de l'Ardèche en transition sous toutes ses formes : écologique mais aussi sociale, numérique, agricole ou sur le plan des mobilités. Tous ces échanges, toutes ces idées ont porté concrètement la construction **de deux contrats de transition écologique pour le territoire de l'Ardèche, au nord et au sud**, rassemblés dans sous une charte départementale. Tous les territoires, sans distinction de couleur politique, se sont rassemblés autour de ce projet. **Laurent Ughetto**, président du département de l'Ardèche l'a rappelé : « *En Ardèche nous savons à un moment oublier nos désaccords ponctuels et œuvrer pour notre destin commun : celui d'un territoire uni, conscient que ses richesses sont données par la nature avant tout, et que la majesté de ses paysages oblige à s'ancrer dans un destin commun, de préservation de ses ressources.* »

En effet, **cette charte est inédite sur le plan national, car signée par un Département**, là où les CTE devraient être portés par les EPCI (établissement public de coopération intercommunale). L'Ardèche et sa géographie administrative particulière nécessitaient un regroupement autour d'une administration plus conséquente.

Aspirant à la contractualisation avec l'Etat, **le Département a été organisateur de la candidature ardéchoise au CTE**. Il a porté l'ambition d'assumer le rôle de catalyseur des initiatives, notamment celles provenant des EPCI, des communes et des entreprises, ainsi que celui d'animateur de la démarche globale. Ceci afin de mettre en œuvre de nouvelles actions innovantes et portées au plus près des territoires.

Sous cette impulsion, c'est donc **l'ensemble des acteurs des territoires**, collectivités, entreprises, associations, syndicats, consulaires, qui se sont rassemblés autour de ce projet de CTE qui portera l'Ardèche vers un avenir plus durable.

Pour **Laurent Ughetto**, « *ces deux CTE sont cohérents et collaboratifs ; cohérents car toutes les actions sont liées entre elles, et collaboratifs car elles sont le projet d'un territoire : celui de l'Ardèche et de son histoire. Car l'Ardèche possède sa marque de fabrique depuis des décennies : la capacité à faire front, à changer son destin, à résister même lorsque les choses paraissent impossibles.* »

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



A l'heure de l'urgence écologique, il était nécessaire de transformer les paroles en actes pour préparer l'avenir de l'Ardèche et l'imaginer à 30 ans. C'est ce que concrétisent les 40 fiches actions et projets qui constituent ces CTE.

« Nous autres Ardéchois, restons vigilants : malgré l'effondrement de la biodiversité, malgré l'assèchement des rivières, malgré les risques pour l'emploi, pour la santé publique, nous sommes lucides et debout, nous répondons à un rendez-vous historique, et traçons une voie étroite mais possible : celle du changement, de l'espoir et de l'avenir. Rassemblée, aujourd'hui, l'Ardèche entre en transition. »

Désormais en Ardèche :

Le travail des **agriculteurs** sera valorisé en les aidant à développer de la petite méthanisation et en rémunérant les services qu'ils rendent à la nature ;

Les foyers seront équipés de **dispositifs pour économiser l'eau et la récupérer** ;

De nouvelles manières de **gérer l'eau** seront inventées, en la stockant lorsqu'elle tombe à l'automne et en hiver, par exemple dans **une nappe phréatique artificielle** ;

La place des **automobiles** à carburant fossile sur nos routes sera limitée et laissera la place au **vélo**, en équipant les villes de matériels destinés à accueillir les cyclistes, y compris dans leurs déplacements quotidiens ;

Les enfants mangeront bio et local, grâce à un groupement d'achat travaillé avec les partenaires consulaires et les restaurants scolaires des collèges. **Les collèges seront entretenus** avec des techniques sobres en eau et exemptes de produits agressifs ;

Les véhicules des entreprises ou des collectivités seront mis à disposition de leurs employés hors heures ouvrées, cet autopartage permettant de limiter le nombre de véhicules ;

Un réseau de tiers-lieux sera mis à disposition des télétravailleurs, leur permettant de vivre et travailler au pays, mais aussi de créer et recréer des collectifs de travail permettant l'hybridation, le métissage, l'entraide et donc l'innovation ;

Le bois sera extrait des forêts au moyen d'une technologie réinventée, le ballon dirigeable, économisant carbone et infrastructures routières, voire rendant possible l'exploitation de massifs qui aujourd'hui sont inaccessibles ;

Des **poids-lourds** qui transportent les marchandises **rouleront à l'hydrogène** ;

Les habitants les plus fragiles seront accompagnés selon **un modèle social renouvelé**, fondé sur l'écoute des usagers et de ce qui forme leur bien-être ;

La consultation d'un médecin ne vaudra plus à ses patients de parcourir des kilomètres mais se fera en proximité, grâce à la **télé médecine** et aux **centres de santé** portés directement par la puissance publique.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
Fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Les CTE ardéchois en quelques chiffres-clés

231 M€ sur trois ans

Pour 2019-2020, volume financier de 44 millions d'euros dont :

- Plus de 10 M€ par le Département
- Plus de 9 M€ par les EPCI
- Plus de 4 M€ par l'Etat

4 grandes orientations :

L'éducation à la transition écologique et solidaire
La préservation des ressources en eau et en énergie
Une agriculture résiliente de qualité
Des mobilités intelligentes

40 fiches actions ou projets

Des objectifs ambitieux pour l'Ardèche en 2030

- * **100%** : le nombre de **collégiens** sensibilisés à la transition, dans le cadre de l'enseignement, des projets pédagogiques ou de la restauration scolaire
- * **100%** : le nombre d'**élus** ardéchois sensibilisés à la transition pour inclure ces éléments dans les politiques locales et les documents d'urbanisme
- * **120** : la consommation de **litres d'eau/jour** moyenne par habitant (soit une diminution de 10%, rendue possible grâce à des actions de sensibilisation et l'équipement en dispositifs hydro-économes)
- * **- 20%** : la réduction de nos **consommations énergétiques**
- * **0%** : l'arrêt total des pertes de **terres agricoles**
- * **+10%** : l'augmentation de l'**autonomie alimentaire** du territoire en installant de nouveaux agriculteurs
- * **70%** : le nombre de **fermes ardéchoises certifiées en bio** et/ou **70%** produisant sous signe de **qualité**
- * **+ de revenus pour les agriculteurs** : grâce à la valorisation de la biomasse et la production d'énergie
- * **- 25%** : la diminution des **GES** (gaz à effet de serre) en agriculture en changeant les pratiques (stockage additionnel de carbone dans les sols et les forêts, développement des légumineuses, fermes à énergie positive...)
- * **10 à 15%** : le nombre de **véhicules à 0 émission de CO2** circulant en Ardèche
- * **2** : la multiplication du **taux d'occupation des véhicules**
- * **30 à 50%** : l'augmentation de la part des modes doux dans les déplacements quotidiens (marche, vélo, trottinette ...)
- * **Moins de 20 km** : la distance maximale de chaque Ardéchois.e d'un espace de coworking ou d'un tiers-lieux

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr